

Audit interne	
Dossier suivi par : Nirina R. RAZAFINTSALAMA, Auditeur interne	Décision 15

1. Résumé

Cette fiche présente le rapport du Comité d'audit et des risques (CAR) de la COI concernant la validation du rapport d'audit externe des comptes du Secrétariat général de la COI pour l'exercice 2022, ainsi que les points de vigilance à prendre en considération. Ce rapport est destiné aux instances de la COI afin de demander quitus au Conseil pour les comptes 2022.

2. État d'avancement

Le Comité d'audit et des risques (CAR) de la COI a examiné et approuvé le rapport d'audit externe du Secrétariat général de la COI pur l'exercice 2022 lors de sa réunion du 05 mai 2023. Nous présentons dans cette fiche le procès-verbal de la réunion pour rendre compte des suites données par le comité.

Le CAR a noté avec satisfaction les améliorations apportées à la gestion financière et administrative de la COI. Suite à l'examen du rapport d'audit externe du Cabinet Moore, le comité a approuvé les états financiers 2022, mais a souligné la fragilité financière de la COI en raison d'un capital négatif et de la provision sur le montant restant des dépenses inéligibles en 2022, même si une amélioration significative a été notée par rapport à 2021.

Pour renforcer son modèle de gouvernance et l'indépendance de sa deuxième ligne de défense, une fonction de gestion des risques et de conformité est prévue au sein du Secrétariat général de la COI. En outre, la COI a amélioré son système de contrôle interne, testant régulièrement ses activités et documentant les résultats dans un nouveau manuel administratif et financier.

La COI a également validé un code d'éthique et une procédure de lanceur d'alerte en 2022, qu'elle appliquera pour renforcer son intégrité. En 2022, il n'y a eu aucun signalement de fraude ou de nouvelle dépense inéligible.

Le service d'audit interne de la COI a réalisé 9 missions sur 14 prévues, qui étaient des audits de processus et de vérifications de dépenses. Il continuera à mettre en pratique les recommandations de l'Institut des auditeurs internes pour améliorer ses travaux.

Enfin, après avoir examiné les conclusions des audits internes et externes, le CAR recommande aux instances de la COI d'approuver les états financiers 2022 et de donner quitus au Secrétariat général pour sa gestion financière durant l'exercice 2022.

3. Proposition de décision

Le Conseil des ministres :

- a) **Prend note du rapport 2022 du Président du CAR ;**
- b) **Donne quitus au Secrétaire général sur l'état financier 2022 examiné et validé par le Comité d'audit et des risques (CAR) lors de sa réunion du 05 mai 2023.**

4. Annexes

Annexe 1 : Compte audité et rapport du commissaire aux comptes Moore Maurice 2022

Annexe 2 : Rapport du président du Comité d'audit et des risques

Annexe 3 : PV du CAR 05 mai 2023